



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE

DU 9 JANVIER 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le lundi 9 janvier, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 26 décembre 2016, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H00, sous la présidence de M. Hubert Faivre, Doyen d'âge de l'assemblée, Président.

Mme Anaïs MORDRET, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy	Mme JUIN Clarisse
Mme DELAVIGNE Nadine	M. BENTALHA Mohammed
M. BEHAR Claude	Mme BUCHE Véronique
M. MOREL Jean-Pierre	Mme MORDRET Anaïs
M. PRIEZ Rémi	M. CHAMPREDON Michel
Mme LEMONNE Christine	Mme HANNOTEAUX Maryvonne
M. MAILLARD Jean-Marie	M. VEYRI Timour
M. SAULNIER Robin	Mme KONTE Maryata
M. COCHON Michel	M. NOGAREDE Alain
M. BARRAL Fernand	Mme MARTIN Françoise
M. CISSEY Raymond	M. SILIGHINI Gérard
Mme COULONG Rosine	Mme VILAIN Mireille
M. MARQUAIS Raynal	M. MORILLON Marc
M. PATTYN Patrick	Mme GIPSON Séverine
Mme REVEL Ketty	M. DESSAINT Didier
M. LEFRAND Guy	M. DOUARD Daniel
Mme BEAUVILLARD Karène	M. HAMEL Raynald
M. BOURRELLIER Ludovic	Mme CANEL Françoise
Mme DURANTON Nicole	M. GANTIER François
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas	M. WATEL Patrik
M. PAVON Jean-Pierre	M. COLLEU Etienne
Mme AUGER Stéphanie	M. CHAPLAIS Robert
Mme DIOUKHANE Coumba	Mme LE GOFF Hélène
Mme LEBARBIER Stéphanie	M. MOLINA Michel
M. BOUILLIE Jean-Luc	Mme BONNARD Renée
Mme LESEIGNEUR Diane	M. FAUCHET Gérard
M. HOUSSAIS Anthony	Mme GUESNET Séverine
Mme PECQUEUX Delphine	M. CASTEL Patrick
M. DERRAR Mohamed	M. BOREGGIO Sylvain
Mme LUVINI Françoise	M. HEBERT Dominique
M. MANE Abdoulaye	M. FEUVRAIS Martial
Mme BANDELIER Lysiane	M. DULONDEL Michel
M. FRERET Robin jusqu'à 19h55	M. PERRIN Marc
Mme MARAGLIANO Francine	M. ALBENQUE Roger
M. CAPUANO Giovanni jusqu'à 20h30	M. HUBERT Xavier
Mme LEON Patricia	M. SIMON Stéphane
M. ETTAZAOUI Driss	M. PICHOS Jean-Pierre
Mme MORLOCK Sabine	M. ROYOUX Claude
M. VINE Pascal	M. GILLES Hervé

M. KELLO Philippe
M. MABIRE Arnaud
M. SENKEWITCH Georges
M. FAIVRE Hubert
M. LEFRANCOIS Thierry
M. JAMES Jean-Claude
M. MASSON Serge
Mme COURSIN Marie-Martine
Mme SAMSON Michelle
M. CONFAIS Max
M. BROCHOT Bernard

M. BAZIRE Guy
M. CINTRAT Jean-Luc
M. DE LANGHE Christian
M. GROIZELEAU Bruno
Mme HAGUET VOLCKAERT Florence
M. RANGER Michel
Mme COSTENTIN Stéphanie
M. CHOKOMERT Patrice
Mme BENARD Catherine
M. CAILLEUX Jean-Michel
M. ROUSSEL Cédric

Mme BOSCHER Christine suppléante de M. EUDIER Moïse
M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre
M. BRICOURT Lionel suppléant de Mme LEMEILLEUR Monica
M. SCHALLER Didier suppléant de M. LEBLOND Jean

Ont donné POUVOIR :

Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD
M. LEPINTEUR Ollivier a donné pouvoir à Mme Clarisse JUIN
M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à Mme Diane LESEIGNEUR
M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme Francine MARAGLIANO à partir de 19h55 (élection 3^{ème} VP)
M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à M. Abdoulaye MANE à partir de 20h30 (élection du 5^{ème} VP)
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER
M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. Driss ETTAZAOUI
M. CHAMPREDON Michel a donné pouvoir à Mme Françoise MARTIN entre 20h30 et 21h10 (élection du 6^{ème} au 9^{ème} VP)
M. CAMOIN Emmanuel a donné pouvoir à Mme Mireille VILAIN
Mme BAUGE Agnès a donné pouvoir à M. François GANTIER
Mme BOCAGE Sophie a donné pouvoir à M. Thierry LEFRANCOIS

...

1 - Election du Président

M. Hubert FAIVRE, Doyen d'âge de l'assemblée

Je vous souhaite une belle année ; ouvrons ce Conseil communautaire.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président.

Vu l'article L. 5211-6 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Président et les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Tout d'abord, je dois vous demander s'il y a des candidats pour le poste de Président.

M. Sylvain BOREGGIO

Mes chers collègues, je prends la parole en tant qu'ancien Président du CCPN, et en tant que Maire de l'une des 62 communes qui composent notre agglomération.

Nous devons choisir le Président d'Evreux Portes de Normandie, et je voudrais porter la candidature de M. Guy LEFRAND.

Je connais Guy depuis de nombreuses années ; c'est une personne en qui j'ai une totale confiance. Je connais ses qualités d'homme et d'élus local. C'est d'abord un élu qui connaît bien notre territoire et les communes qui le composent. Il connaît bien les attentes de nos habitants ; il connaît tout aussi bien les atouts qu'apportent nos communes à l'agglomération.

Notre agglomération est destinée à soutenir les communes et à faciliter la vie des Maires, qui font face aujourd'hui à une baisse des dotations de l'Etat. C'est ensemble que nous serons mieux armés pour affronter notre destin, dans un contexte de forte évolution juridique.

Nous avons besoin d'une agglomération pour investir ; je pense à nos travaux de voirie, aux fonds de concours et à tous les travaux que nous faisons financer par l'agglomération. Ensemble, nous avons réussi cette fusion, avec tous les élus qui ont participé aux groupes de travail. Ces groupes nous ont permis de mieux nous connaître, de créer une équipe, de donner un sens à nos projets pour le bien des habitants et des entreprises de notre territoire.

Nous travaillerons ensemble pour donner envie de venir à Evreux Portes de Normandie, en renforçant son attractivité, en soutenant ses entreprises et en faisant du développement économique notre priorité.

Mes chers collègues, j'apprécie l'ambiance qui règne ici, et la volonté de travailler ensemble pour nos communes. En tant que Maire de l'ancienne CCPN, je fais confiance à Guy LEFRAND pour agir en faveur des communes rurales. En tant que Président du GEA, Guy LEFRAND a montré son attachement aux communes, en les soutenant et en faisant confiance à des Maires de petites communes.

Depuis son élection, il a renforcé les services dont bénéficient les communes. Je pense au service juridique, à l'ADS, et aux services de marchés publics. L'agglomération est devenue une plateforme au service des communes ; Guy LEFRAND, je le sais, entend confirmer et renforcer l'appui de l'agglomération. Ses actions montrent qu'il ne fait pas de politique ici, et qu'il nous respecte tous en tant que Maires. Il met en œuvre une action positive pour toutes les communes.

Ce respect signifie que chacun a son rôle : l'agglomération, en tant que plateforme d'investissement au service des projets, et les communes, avec les Maires, à qui reviennent la proximité et le lien avec les habitants. Nous allons contribuer aux actions de l'agglomération et à la réussite des projets qui verront le jour.

C'est pour ces raisons que je soutiens la candidature de Guy LEFRAND, pour qu'il devienne ce soir le Président d'Evreux Portes de Normandie.

Merci.

M. Hubert FAIVRE

Merci.

M. Alain NOGAREDE

Je ne souhaite pas annoncer ma candidature ; mais j'aimerais que l'on aide Gérard SILIGHINI, qui, lui, sera candidat. Je ne vais pas vous raconter tout son passé politique. Je lui laisse la parole.

M. Gérard SILIGHINI

Merci de me donner la parole.

Ce n'est pas coutumier qu'il y ait une candidature dans des circonstances comme celles-ci – en tout cas une autre que celle qui a été annoncée. Ma candidature à la présidence d'Evreux Portes de Normandie peut paraître étonnante, puisque j'ai de façon constante, ici et en Conseil municipal, voté contre le processus de fusion des deux EPCI réunis aujourd'hui dans cette enceinte.

Aujourd'hui, l'EPCI est là ; ma candidature n'est plus si paradoxale, et je vais tenter de m'expliquer en remontant dans le passé. Mes collègues du GEA m'ont déjà largement entendu m'exprimer ; ceux de la Porte Normande, beaucoup moins. J'ai eu quelques échos qui semblent dire que la réalité qui a pu leur être donnée quant à ce processus de fusion était pour le moins tronquée.

Un premier point : il n'a jamais été question pour moi, et pour ceux au sein de l'assemblée du GEA qui partagent mon avis, de rejeter qui que ce soit, ni de refuser à priori les communes de la Porte Normande. Il s'est simplement agi de dénoncer la brutalité d'un processus de fusion, et son impréparation, quoi qu'on en dise. Je sais qu'il y a eu des groupes de travail, mais est-ce suffisant ? De fortes tensions ont été imposées pour tenir un calendrier à marche forcée, sans que nul ne sache exactement où nous allons, pas même le Président du GEA, ni le Maire d'Evreux interrogé au sein du Conseil municipal, et surtout pas sur les perspectives financières et fiscales.

Quand nous mettons en place une telle fusion, il nous faut savoir où nous allons financièrement et fiscalement, car nos concitoyens sont interpellés par cette décision. Rien ne rendait cette précipitation nécessaire. On a essayé de nous faire croire que cette fusion nous était imposée par la loi ; nous savons tous qu'il n'en était rien, et que nous aurions pu commencer un rapprochement sur des projets communs. Après un temps de fiançailles, nous aurions pu procéder au mariage qui, il faut le garder en vue, est sous le régime de la communauté des biens.

Je n'ai pas été seul à me poser ces questions. J'observe que dans l'arrêté de création du Préfet, 7 communes sur les 62 refusent explicitement le projet ; 6 communes ne délibèrent pas dans les temps (nous pouvons supposer que cela ne marque pas un enthousiasme particulier). J'ai également observé, mais cela est peut-être une question administrative, que même la communauté de communes de la Porte Normande n'a pas délibéré dans les délais. L'arrêté précise que son avis, en l'absence de délibération, est réputé favorable. Au-delà de la loi, vous êtes des Maires et des Adjointes ; vous avez tous procédé à des mariages, comme moi. J'avoue que sans le consentement explicite de l'un des époux, je n'ai jamais considéré le silence comme un acquiescement. J'aurais été dans ces circonstances pour le moins réticent à prononcer la formule républicaine qui lie les époux. Ici, apparemment, cela ne pose pas de problème.

Tout ceci est passé. L'arrêté est là ; l'EPCI est créé. Nous en sommes à organiser la gouvernance, et à élire ceux et celles qui en seront le pouvoir exécutif. Les réticences que nous avons eues sont balayées ; nous ne mènerons pas des combats d'arrière-garde. Mais les questions qui ont nourri ces réticences demeurent en toile de fond. Il nous faut les garder en mémoire, surtout maintenant, où nous allons désigner la gouvernance de cette instance.

Il s'agit, dans un premier temps, d'élire un Président qui devra animer plutôt que conduire – il devra accepter de ne pas conduire seul. Il doit accepter de conduire avec des différences : il faut accepter cette diversité. Il s'agit de nous mettre d'accord sur une vision de l'avenir de ce territoire, avec tous ses enjeux de développement économique, environnemental et social. Dans les deux années à venir, même si je ne nie pas le travail effectué jusqu'à présent, il va nous falloir définir en commun, ici et dans chacune des communes, le périmètre des compétences optionnelles et facultatives ; cela sera long.

Les conséquences ne sont pas évidentes, car notre anticipation n'a pas été suffisante. Je prends un exemple souvent débattu : l'action sociale, l'enfance et la jeunesse. Le premier devenir possible, c'est la prise de compétences sur l'ensemble de l'EPCI ; il conviendra d'en définir ensuite le périmètre. L'autre avenir possible, c'est la restitution aux communes de l'ancien territoire de la Porte Normande. Aujourd'hui, seul ce territoire est porteur de ces compétences. Voilà les questions qui seront posées dans les deux ans, et que nous devons résoudre, en tenant compte de la diversité des sensibilités. Cela ne sera pas simple.

Cela correspond à la mise en place d'une véritable politique de cet EPCI : je parle de vision politique, non d'enjeux politiques. J'ai 65 ans ; en 2020, j'en aurai 69. Les enjeux politiques ne m'intéressent pas. Je les laisse à ceux qui calculent les emboîtements de territoires pour s'en faire un escalier qui, espèrent-ils, les mènera au sommet du pouvoir.

En attendant 2020, où j'ai bien l'intention de rendre mon tablier, je voudrais continuer d'être utile à mes concitoyens. Je ne manque pas d'expérience en matière de collectivité. Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, j'étais durant 14 ans aux côtés de Jean-Louis DESTANS, le premier Vice-Président du département, et j'ai assuré durant un mandat la charge d'Adjoint aux finances de la Ville d'Evreux.

Cette expérience de 14 ans, à un moment où le département a connu des mutations considérables, et dans cette phase sensible que sont les premières années d'un EPCI né d'une fusion, je vous propose de la mettre au service de notre collectivité et de ses habitants.

Les habitants, nos concitoyens, représentent la dimension la plus importante.

J'ai entendu M. BOREGGIO nous dire que l'agglomération était la plateforme d'investissement pour l'ensemble des communes. A certains égards, c'est vrai ; mais si l'on y regarde de près, les EPCI sont dans une phase de mutation qui les fait changer de nature, pour au moins deux raisons.

La première, c'est que les premières agglomérations, qui étaient une mise en ordre dans le fouillis des syndicats intercommunaux, ont fonctionné exclusivement avec l'impôt des entreprises ; c'était la grande époque de la TPU. Effectivement, les choses étaient claires : nous faisons le structurant dans l'agglomération, et nous faisons le quotidien dans les communes. Aujourd'hui, nous nous rapprochons de nos concitoyens, car c'est l'impôt des ménages qui finance les EPCI. Cet impôt va financer toujours davantage les EPCI. C'est une première évolution ayant trait à ce changement de nature.

La seconde évolution, ce sont les compétences mêmes que nous nous donnons. Nous avons de l'investissement et du structurant auparavant ; aujourd'hui, nous en arrivons davantage aux services. Quand on parle d'action sociale, de petite enfance, de jeunesse, nous en arrivons aux services. L'agglomération doit être plus directement en prise avec ses concitoyens.

Cela ne peut être fait seul ; les Mairies et les élus locaux sont des relais nécessaires. Mais il faut prendre conscience de ce changement de logique et de nature de notre établissement.

Pardonnez-moi pour la longueur de ce discours ; M. LEFRAND, l'autre candidat, est bien plus connu que moi. Ce changement ne doit pas être conduit comme il a été initié. Il faut avancer rapidement, efficacement, mais surtout ensemble, toutes sensibilités confondues. Je ne suis pas certain que ceux qui ont mené la fusion dans une inexplicable précipitation soient les plus en mesure d'animer la conduite de mutation avec cette sérénité qui nous est nécessaire. Ils ont toute leur place au bureau communautaire : ils disposent du passé de ces trois dernières années. Le Conseil du GEA a en effet souvent fonctionné comme une chambre d'enregistrement plus que comme un parlement. Je ne sais pas ce qu'il en était à la communauté de la Porte Normande, mais je crois que je ne suis pas le seul à penser cela. J'ai entendu un certain nombre de bruits de couloir sur des dossiers plus ou moins importants, comme le logo, qui auraient été mené entre deux portes. Le Conseil du GEA fonctionne comme une chambre d'enregistrement. Le Bureau communautaire, dont l'action est la plus rythmée de nos instances, et à qui nous donnons beaucoup de délégations, doit précisément intégrer les sensibilités différentes, qui tiennent compte de la réalité du territoire. Ce que je ne veux pas, et c'est une position personnelle, c'est d'un bureau communautaire partisan, ni d'un bureau communautaire technique, où l'on valoriserait en toute priorité les compétences professionnelles d'élus, dont on verrait la proximité avec les compétences de l'agglomération. Ce n'est pas le rôle des élus : les compétences techniques sont assurées par les services, que je salue. Le rôle des élus est un rôle de médiation et de contact avec la population, ainsi que d'élaboration des grandes lignes politiques. Si nous voulons inclure ces sensibilités, je voudrais que l'on commence par inclure dans le bureau des représentations significatives de celles-ci. Je voudrais par exemple une représentation de la commune de Saint-André, car celle-ci est une commune de référence pour les habitants de la Porte Normande, et qu'il me semble que les habitants, compte tenu de ce changement de nature de l'agglomération, sont une dimension essentielle. Nous sommes au service de ses habitants. D'une même façon, et pour des raisons semblables, je n' imagine pas que la commune de Gravigny ne soit pas représentée dans ce bureau. Elle a aussi sa sensibilité, et est également une commune de référence.

Enfin, toujours à titre d'exemple, il y a des communes réticentes et des communes qui ont voté contre cette fusion. Elles avaient leurs raisons ; il faut être capable de les entendre. Nous devons intégrer ces raisons et les désamorcer ; elles doivent être représentées. Cette équité entre toutes les communes passera aussi par un bureau qui représente la réalité, dans toutes ses sensibilités. C'est encore plus important que la question de la présidence, pour autant que le Président se veuille un animateur, et non un conducteur.

Je ne serai pas plus long. Ce sont pour l'heure des pistes que je propose ; j'espère qu'elles seront explorées, que vous me choisissiez ou non ce soir pour présider cette assemblée. Je ne m'attends pas à être applaudi comme le Président élu. Mais j'aimerais quand même que l'on réfléchisse et que l'on remarque bien qu'il y a des alternatives possibles, et d'autres façons de gouverner et de fonctionner, ainsi que de voir l'évolution de notre agglomération en tant qu'institution et en tant que territoire. Je crois qu'il faut tourner la page de cette période que nous avons vécue : c'était une époque de précipitation, de non-dits, de décisions prises dans le secret des bureaux, le tout drapé dans une forme de pragmatisme érigé en philosophie universelle. Le pragmatisme, il suffit quand il ne s'agit que de gestion ; mais quand il s'agit de construire pierre à pierre l'avenir d'un territoire qui appartient aux citoyens qui y habitent, il nous faut une vision partagée. Il nous faut prendre le temps de faire de la politique.

Voilà le sens de ma candidature ; c'est celle d'un homme qui ne manque pas d'expérience, et qui a dénoncé sans relâche une méthode qui a été irrespectueuse pour nombre d'entre nous.

Elle ne s'est pas non plus soucieuse de l'avis des habitants de nos communes, à qui personne n'a jamais parlé durant les dernières élections d'une telle fusion.

Je m'engage, si vous me choisissez pour travailler à temps plein avec vous, pour mettre en marche Evreux Portes de Normandie ; cela mènera sans doute quelques-unes de nos personnalités et sensibilités politiques à laisser un temps de côté les postures, pour que nous élaborions ensemble une authentique politique de territoire : une de ces politiques qui donnent du sens à la gestion. C'est un rêve, mais je vous rappelle que si vous regardez l'histoire, les plus grandes choses ont toujours commencé par un rêve.

M. Hubert FAIVRE

Merci ; y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Raynald HAMEL

Mes chers collègues, je suis délégué pour une petite commune de l'agglomération. Après ces brillants exposés, je voudrais ajouter quelques mots. Je suis arrivé il y a de nombreuses années avec une crainte : en tant que petite commune, nous sommes habitués à gérer au plus juste nos budgets. J'ai vécu un précédent mandat pour lequel la gestion laissait à désirer, ainsi que l'endettement de l'agglomération. Sans faire de politique politicienne, pour parler clairement, les quelques années passées avec Guy LEFRAND m'ont complètement rassuré : je n'ai pas toujours été d'accord, mais je vois l'état d'avancement pour nos communes, les aides et le soutien dirigés vers elles. Je suis vraiment tenté par sa candidature ; je souhaite que l'équipe de Guy LEFRAND soit représentée par les Vice-présidents. Je suis habitué à travailler sur les finances avec Bruno ; avec qui je m'entends bien. Concernant les impôts, qui a imposé la taxe sur les ménages ? Nous sommes beaucoup de petits élus à en être blessés. On dit que le Conseil est une chambre d'enregistrement ; il y a peut-être eu des ratés, mais celui qui veut s'exprimer le peut toujours. Les petites communes sont représentées ; elles ont la même voix que les communes bien plus grandes. Je souhaite que l'équipe de Guy LEFRAND revienne aux commandes de l'agglomération et que nous poursuivions notre travail pour les habitants dans la sérénité. Je ne veux pas que nous ayons la peur au ventre en y travaillant.

M. Hubert FAIVRE

Merci ; M. LEFRAND.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mes chers collègues, je souhaite vous proposer ma candidature pour continuer à travailler avec vous. Depuis 3 ans, nous avons restauré la confiance au sein de ce Conseil d'agglomération ; nous avons instauré une gouvernance respectueuse des communes rurales. Nous avons fait ce choix, avec Sylvain BOREGGIO et les équipes de la communauté de communes.

Aujourd'hui, ce travail est respecté par les habitants et les autres élus, car vous avez fait en trois ans un travail énorme. Nous avons pris du retard ; nous l'avons rattrapé. Il n'est pas temps de se reposer ; il nous faut agir ensemble. Quand on m'explique que la population n'a pas été consultée, je suis désolé, mais je respecte les élus ; vous avez été élus pour six ans, et vous représentez le peuple. Sous la 5^e République, les élus représentent le peuple. Je considère que c'est vous respecter que d'estimer que les décisions que vous prenez le sont au nom du peuple que vous représentez. Il me paraît difficile de confier l'agglomération à un homme qui s'est prononcé contre celle-ci. Je vous invite à regarder les comptes rendus des Conseils municipaux d'Evreux, dans lesquels M. SILIGHINI et le groupe qu'il représente n'ont eu de cesse de nous expliquer que nous allions être attaqués par les ruraux, et minoritaires dans cette agglomération : il ne fallait pas intégrer de nouvelles communes rurales.

Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut travailler aujourd'hui. L'agglomération que nous avons portée ensemble, et que vous avez votée à une extrême majorité, et confirmée dans les différentes conférences des Maires, doit se développer avec des personnes qui croient en elle. Elle doit continuer à fonctionner avec des élus qui ont fait la preuve à l'agglomération d'Evreux comme à celle de la Porte Normande de leur implication et de leur volonté de travailler.

Je suis candidat, sous réserve de la confiance que vous voudrez bien nous accorder, et du travail que nous avons mené et mènerons pour les trois prochaines années.

Je vous remercie.

M. Hubert FAIVRE

Merci. Nous allons passer au vote. Je vais demander à Mme MORDRET qu'elle vous appelle nominalelement ; une personne passera ramasser vos bulletins.

Les bulletins de vote sont ramassés.

M. Hubert FAIVRE

Je demande des scrutateurs pour le dépouillement des bulletins.

M. FAIVRE, M. DOSSANG, M. CHAPLAIS procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 88 voix pour M. LEFRAND

22 voix pour M. SILIGHINI

1 voix pour M. BOREGGIO

1 vote blanc

M. LEFRAND, élu Président, reprend la présidence de l'assemblée.

M. Guy LEFRAND

Merci pour votre vote et vos interventions. Je mesure comme toujours l'honneur qui m'est fait d'être choisi parmi mes pairs, et aussi la tâche qui nous attend. Nous allons devoir la mener à bien ensemble, sur l'ensemble de nos communes.

Vous savez les attentes de leurs habitants : elles sont très fortes. Tous les élus municipaux qui représentent le peuple peuvent ici en témoigner, tout comme dans l'Hôtel d'agglomération, où nos débats peuvent être suivis.

Nous devons répondre à ces attentes ; c'est le sens de notre mandat. Evreux Portes de Normandie sera, comme nous l'avons décidé ensemble, un outil pour agir. Sur les sujets qui relèvent de la compétence de l'agglomération, et demain avec notre soutien et notre participation, la politique que je mènerai en tant que Président aura trois objectifs principaux :

- Garantir des services publics locaux de qualité pour nos habitants et aux entreprises ;

- Continuer le travail pour faire de notre agglomération une plateforme de services aux communes ; je revendique ce terme de pragmatisme, car c'est ce que vous attendez pour que nos communes puissent continuer à fonctionner ;

- Renforcer l'attractivité de notre territoire, et faire rayonner cette belle et nouvelle agglomération Evreux Portes de Normandie.

Ces objectifs reposent sur une méthode : celle d'une gouvernance apaisée. J'y tiens beaucoup : nous l'avons constamment mise en œuvre, et nous continuerons à le faire. Dès demain, je mettrai en œuvre ces actions, avec l'ensemble des Vice-présidents qui seront élus dans quelques instants, et aussi avec l'ensemble des agents des services d'Evreux Portes de Normandie, que je tiens à remercier tout particulièrement ce soir pour leur travail, pour leur accompagnement dans la préparation de cette fusion, et aussi pour tout le travail qui reste à mener. Permettez-moi de remercier tout particulièrement Sylvain BOREGGIO, avec lequel nous avons préparé et rendu possible la naissance de ce nouveau territoire. Je remercie là aussi tous les élus qui ont participé aux groupes de travail : ils ont été nombreux, et beaucoup de travail a été mené. Des décisions rapides et efficaces ont été prises. Je veux aussi remercier Hubert FAIVRE, qui a été un excellent Président benjamin. Mesdames et Messieurs les Maires, votre engagement sera particulièrement important. Oui, nous avons besoin d'une agglomération forte pour aider nos communes. Nous avons besoin de vous pour gagner en efficacité dans la gestion de cette agglomération ; vous êtes les gardiens de l'efficacité et de la proximité. Je vous remercie de votre confiance ; ensemble, nous réussirons. M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Je voudrais faire un témoignage. Je salue la brillante élection de Guy LEFRAND.

Je souhaite évoquer les trois années que nous venons de passer, en tant que maire rural et Vice-président d'une compétence. Je suis très heureux : en ce qui concerne les communes rurales, rien n'a été perdu, et les services de proximité ont été largement conservés et augmentés, notamment pour l'eau potable, l'eau usée, les services de voirie, et les services juridiques importants. Nous en avons grand besoin, du fait que les services de l'Etat ont disparu du paysage. Le service urbanisme a très largement repris le flambeau de la direction départementale de l'équipement, et gère les dossiers de nos communes afin de nous permettre de construire gratuitement. L'ensemble des communes rurales ont apprécié ce travail ; elles ont aussi besoin d'une ville forte, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, car il en va de notre rayonnement et de notre bien-être. Un travail est fait en ce sens : les entreprises doivent être conservées sur notre territoire, car ce sont nos administrés. C'est un simple témoignage d'une commune rurale au sein de l'ex-GEA. Je n'ai aucun doute que les choses iront dans le même sens dorénavant, avec des programmes plus importants.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. MOLINA.

2 - Fixation du nombre de Vice-présidents et des éventuels autres membres du Bureau communautaire

M. Guy LEFRAND

Cette délibération appelle la fixation du nombre des Vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau communautaire. En vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, notre Conseil communautaire détermine le nombre de Vice-présidents, sans que ce nombre puisse excéder 15 pour notre territoire, et fixe le nombre des Conseillers communautaires qui deviendront membres du bureau.

Après avoir échangé longuement avec vous en conférence des Maires, et lors de nos réunions de bureaux communautaires respectifs, il est apparu plus utile de fixer à 15 le nombre de Vice-présidents et à 2 le nombre de conseillers communautaires, qui deviendront membres du bureau, et pourront ainsi recevoir délégation de fonctions.

Je vais vous proposer de voter à main levée, sauf si quelqu'un demande le vote à bulletin secret, sur ce nombre de Vice-présidents.

Je vous propose de voter sur 15 Vice-présidents et 2 Conseillers communautaires délégués.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions).

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins 6 abstentions) à 15 le nombre de Vice-présidents d'Evreux Portes de Normandie et à 2 le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau**

M. Guy LEFRAND

Il en sera donc ainsi. Passons aux délibérations suivantes.

3 - Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie - Election des Vice-présidents et des éventuels autres membres

M. Guy LEFRAND

Cette délibération concerne l'élection des Vice-présidents et des Conseillers communautaires membres du bureau. Je vous rappelle que selon la loi, ce vote a lieu par scrutins successifs et individuels, dans les mêmes conditions que l'élection du Président, soit à bulletin secret, et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Je vous rappelle que nous ne votons pas les délégations des Vice-présidents ; celles-ci relèvent des prérogatives du Président, qui délègue lui-même ses pouvoirs.

Nous votons simplement le nom des Vice-présidents, et l'ordre protocolaire de ceux-ci. Suite aux échanges nombreux que nous avons eus entre membres du bureau communautaire, et après validation par la Conférence des Maires ici même, en cette salle, j'ai l'honneur de vous proposer des candidatures pour ces postes. Je vous rappelle que ces candidatures peuvent arriver jusqu'à la dernière minute ; tous ceux qui souhaitent se porter candidats sont libres de le faire. Concernant le poste de premier Vice-président, j'ai plusieurs demandes de parole.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre brillante élection. Je ne peux que reconnaître votre succès.

J'ai une question qui me préoccupe. Vous avez pris les décisions dans les bureaux respectifs et dans la Conférence des Maires. Ici, nous sommes en assemblée communautaire, et vous allez nous proposer des candidats un par un.

J'aimerais quand même avoir le même niveau d'information que les bureaux communautaires respectifs des deux anciens EPCI, et le même niveau d'information que la Conférence des Maires. C'est bien l'assemblée ici qui est déterminante ; pour avoir le même niveau d'information, je voudrais qu'avant que nous procédions à l'élection des Vice-présidents, nous puissions posséder la liste des 15 impétrants.

M. Guy LEFRAND

Merci ; M. MASSON.

M. Serge MASSON

M. le Président, toutes mes félicitations pour votre élection. Chers collègues, je suis le Maire de Saint-André de l'Eure. J'ai voté favorablement la création de cette agglomération ; j'ai travaillé, comme la plupart d'entre vous, au sein des différentes commissions pour préparer une transition en douceur vers la fusion de nos deux entités.

La liste des délégués proposés à la gouvernance de l'EPN pour représenter notre territoire de l'ancienne Porte Normande pose pour moi un problème de démocratie et d'information.

En effet, le choix de nos représentants a été concocté uniquement par un très petit comité, sans consultation de l'ensemble des délégués de notre ancienne assemblée.

Les réactions n'ont pas manqué pour dénoncer ce procédé, qui exclut de fait tout débat, et qui ne permet pas une représentativité de l'ensemble de nos territoires. Je m'insurge ce soir non pas contre les collègues qui seront présentés, mais contre la façon dont les choses ont été préparées en catimini. Sylvain, mon intervention n'a rien d'une propagande politique pour défendre mes intérêts et ceux de ma commune, chef de canton et comptant 4 038 habitants.

La propagande politique, c'est vous qui la faites, en verrouillant tous les postes du nouveau bureau de l'agglomération. Je suis nostalgique du fonctionnement de notre ancienne Porte Normande, car le bureau était composé du Président, des Vices-présidents et de plusieurs membres, pour permettre à toutes les strates des différentes communes d'être représentées, et cela fonctionnait plutôt bien. J'interviens ce soir pour demander que les communes soient toutes représentées au sein du bureau. Cette demande me semble essentielle et indispensable pour notre démocratie, surtout qu'il ne faudrait pas rajouter beaucoup. Pour notre bassin de vie, nous parlons de 10 000 habitants qui demandent à faire entendre leur voix. Je vous propose donc, avec un peu de retard, M. le Président, de modifier votre règlement intérieur, et de rajouter des membres au bureau communautaire. Toutes les communes doivent pouvoir s'exprimer et participer à la gouvernance, des plus petites aux plus grandes. Elles ont toutes des problématiques différentes selon leur taille et leur localisation ; pourrait-on imaginer une agglomération sans Evreux ?

A une autre échelle, les habitants ne comprennent pas que l'agglomération se fasse sans nous, et je suis là ce soir pour le dénoncer. Au moment de la préparation de la fusion, M. LEFRAND et M. BOREGGIO nous avaient dit que le projet n'était pas politique, et que tout le monde y trouvait sa place. Vous pouviez le dire à ce moment, mais nous n'avons jamais été dupes ; c'est le jeu politique, et les élus peuvent l'accepter, mais ce sont des procédés qui, hélas, éloignent les citoyens de l'engagement politique au sens noble du terme. A part me dire que je suis moins compétent que mes collègues qui vont obtenir les postes de gouvernance, les habitants de Saint-André et des communes alentour ne comprennent pas.

En 2014, M. BOREGGIO m'avait proposé un poste de Vice-président que j'ai accepté au sein de la communauté de communes, en me disant qu'il était tout à fait logique que le chef-lieu de canton soit représenté. En 2017, cette logique n'est plus d'actualité.

Je vous rappelle, M. BOREGGIO, vous avoir dit qu'une délégation de piscine, par exemple, me plairait, car c'est un sujet qui me tient à cœur depuis si longtemps. C'est vrai que j'ai démissionné de mon poste de Vice-président de la Porte Normande après les élections départementales, car je pensais ne pas pouvoir mener tout de front. Après quelques mois, je me suis rendu compte que mon travail de conseiller d'opposition se ferait essentiellement sur le terrain, et qu'il me resterait encore du temps de libre. L'exemple de mes collègues Conseillers départementaux ici présents, qui font partie de la majorité et qui occupent des postes de Vice-présidents au département, montre bien que c'est possible. Je ne suis pas là pour polémiquer ; je souhaite comme vous que cette nouvelle structure qui est encore amenée à grossir fonctionne le mieux possible, et réponde aux attentes de la population avec une maîtrise de la fiscalité.

Je vais me présenter aux différents postes de Vice-président, du 3^e au 15^e poste, ainsi qu'aux deux délégations, car ils ne sont pas fléchés. Je pense avoir comme mes collègues toute la légitimité pour le faire. Je ne contesterai pas celle de M. BOREGGIO au premier poste de Vice-président, car c'est lui qui a préparé la fusion ; il semble logique qu'il réponde en 2020 du bilan des trois premières années de l'EPN. Le second poste, si j'ai bien compris, reviendrait à mon collègue M. GROIZELEAU, Maire de Saint-Sébastien. Sa connaissance des différents budgets peut me sembler logique dans la poursuite du travail déjà engagé. Bien évidemment, après les élections, mon objectif est de continuer à travailler en harmonie et en bonne intelligence avec les différentes commissions, pour faire avancer l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. MASSON.

Je vais donc vous donner lecture des différentes personnalités que je souhaite pour proposer. Nous avons deux EPCI : la communauté d'agglomération d'Evreux, et la communauté de communes de la Porte Normande, qui fonctionnaient avec un bureau communautaire. Aucun des Vice-présidents du GEA et de la CCPN n'a démérité ; après validation par la Conférence des Maires, nous avons souhaité vous proposer que ceux qui étaient Vice-présidents le restent.

Ce n'est pas mettre en cause les compétences de qui que ce soit ; nous avons été forcés de faire des choix, car tout le monde ne peut pas rester Vice-président sur nos deux intercommunalités.

Nous avons malheureusement enregistré le décès de Jean-Robert DAIX, et le souhait de Nicole DURANTON de ne pas cumuler les mandats, puisqu'elle sera touchée par ce cumul en tant que sénatrice dans quelques mois. Nous avons dû faire des choix, qui ont été faits par les bureaux communautaires respectifs et par la conférence des Maires. Toute candidature est aujourd'hui légitime ; je pense que l'ensemble des candidats que je vous présente œuvre depuis trois ans. Ils n'ont pas démerité ; il n'y a pas non plus de raison de demander à des Vice-présidents de partir pour que d'autres prennent la place. Comme nous le faisons toujours ici, vous déciderez néanmoins.

Pour répondre à la question de M. SILIGHINI, que je remercie, je vous proposerai comme premier Vice-président M. BOREGGIO, puis M. GROIZELEAU, puis M. HUBERT, puis M. DOUARD, puis M. ETTAZAOUI, puis Mme AUGER, puis M. COCHON, puis M. MOLINA, puis M. DOSSANG, puis Mme COULONG, puis M. BOURRELLIER, puis M. DERRAR, puis M. ROYOUX, puis M. MABIRE, puis M. PRIEZ.

Comme conseillers délégués, je vous propose les candidatures de M. GAVARD-GONGALLUD, et de M. CONFAIS. L'ordre qui préside est de mixer les Vice-présidents de la communauté des Portes Normandes et des Vice-présidents de l'ancienne agglomération d'Evreux, dans l'ordre dans lequel ils existaient déjà, sans aucune modification, de manière à éviter toute difficulté d'interprétation.

M. BEHAR.

M. Claude BEHAR

M. le Président, j'ai écouté attentivement votre liste, et j'ai fait un calcul : je constate qu'il y a 10 Vice-présidents issus du GEA, s'ils sont élus, et 5 Vice-présidents issus de la communauté de communes. Je voudrais connaître la clé de répartition, car en fin de compte, 10 Vice-présidents pour les 80 000 habitants du GEA, et 5 Vice-présidents pour la communauté de communes de 20 000 habitants, je ne trouve pas cela équitable.

M. Guy LEFRAND

Nous avons fait le choix d'éviter ces clés de répartition, qui aurait donné la moitié des postes de Vice-présidents à Evreux. Parce que je respecte les communes rurales, et que je pense qu'il faut que nous ayons une répartition qui ne soit pas liée uniquement au nombre d'habitants, car dans ce cas, la moitié des Vice-présidences reviendrait à Evreux, je pense que nous avons mené un travail de concert entre les bureaux communautaires, et validé par l'ensemble des Maires en conférence.

Cette répartition me semble raisonnable et respectueuse de l'ensemble des territoires. Si nous commençons à faire des calculs par rapport au nombre d'habitants, je vous rappelle que sur 100 000 habitants, Evreux en a 50 000 ; donc nous pourrions demander la moitié des sièges.

Je crois que nous ne sommes justement pas là pour cela ; nous sommes ici pour travailler en commun. Si nous commençons à faire ce genre de calculs, ce sera la fin de l'agglomération. Il faut dépasser ces calculs ; c'est un travail de partenariat respectueux que nous vous proposons, et si vous désirez que nous diminuions le nombre de Vice-présidents qui seront éventuellement élus, les deux postes que nous enlèverions à l'ex-CCPN reviendraient de facto à la commune d'Evreux, ce que je ne souhaite pas.

Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je trouve que sur 17 propositions, deux femmes seulement font un chiffre faible. Sur 110 personnes, je pense qu'il y a plus que 2 femmes capables d'être Vice-présidentes. Ce n'est pas une question de politique ; je trouve cela quand même un peu gros.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SIMON.

M. Stéphane SIMON

Bonjour. Je rejoins Mme HANNOTEAUX ; mais M. le Président l'a dit : jusqu'à la dernière seconde, vous pouvez présenter votre candidature.

M. Guy LEFRAND

Merci ; M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Une remarque et une question. J'ai dit tout à l'heure et j'ai été contesté, que le Conseil communautaire était une chambre d'enregistrement. Nous venons de constater que M. MASSON, Maire de Saint-André de l'Eure, avait cette liste que je viens de demander, et que vous nous donnez si rapidement que deux noms m'ont échappé. M. MASSON le sait parce qu'il est Maire, et qu'il a assisté à la Conférence des Maires. D'autres personnes le savent, parce qu'il y a des bureaux ; d'autres encore le savent parce qu'ils sont proches du pouvoir.

Cela signifie que dans ce Conseil communautaire, il y a trois catégories de personnes : les Maires, qui sont légitimes pour représenter les communes ; le pouvoir, et ceux qui en sont proches ; et les autres. Le Conseil communautaire va se réunir tous les deux mois ; cela signifie que le fonctionnement de l'agglomération va être livré en réalité à la Conférence des Maires, et au bureau. Que faisons-nous du bureau ? Nous sommes une unité institutionnelle. Nous faisons du collage ; nous collons un bout du bureau de l'ancienne Porte Normande, un bout du bureau de l'ancien GEA, car les gens n'ont pas démérité. On ne cherche pas aujourd'hui à construire quelque chose de nouveau, qui tienne compte de la réalité de ce territoire, et de la réalité de l'histoire de cette fusion. Parmi les personnes citées, une est-elle issue de l'une des communes qui a marqué de fortes réticences pour cette fusion ? Cela sera-t-il entendu ? L'entendre ici une fois tous les deux mois, c'est une chose, mais pour l'action elle-même, va-t-on tenir compte de ces réticents ? Je vous dis que non, car nous ne construisons pas un nouvel EPCI, nous faisons du collage qui nous arrange. C'est la réalité que nous vivons.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Merci ; félicitations pour votre élection. Vous avez battu mon collègue ; nous nous y attendions.

Je voudrais me présenter à une Vice-présidence, car j'ai à cœur un dossier. Comme il a été dit précédemment, à partir du 3^e Vice-président, on ne connaît pas les attributions futures.

Cela alourdit encore le processus. J'aurais aimé, puisque les attributions ne sont pas faites, que vous créiez un Vice-président en charge des relations entre le bureau communautaires et les communes, surtout pour les petites communes. Il s'agit de montrer que nous allons traiter toutes les communes avec beaucoup d'équité. Nous ferons plus pour celles qui ont un budget dérisoire au vu de leur taille. Cela mériterait un poste de Vice-président.

M. Guy LEFRAND

Vous proposez de créer un Vice-président chargé des relations avec les communes. Je vois les choses autrement : celui qui va parler avec toutes les communes et tous les Maires, pour moi, c'est le Président. Je ne souhaite pas déléguer cette fonction : c'est mon rôle. Si vous avez choisi de me faire confiance, c'est mon travail en permanence, quelle que soit la taille des communes.

Il y a des choses que l'on ne délègue pas ; je n'ai pas souhaité, durant mon mandat de Maire, déléguer la gestion du personnel, car je pense que c'est le rôle du Président de l'exécutif que de gérer en direct son personnel. De la même manière, je ne souhaite pas déléguer les relations avec les communes, car je pense que cela relève du rôle du Président. C'est une question de respect dû aux Maires.

M. François GANTIER

J'ai assisté à la Conférence des Maires, où l'on nous a présenté la liste des Vice-présidents. Sauf erreur de ma part, cette conférence n'est pas un organe décisionnel ; elle ne décide, mais se concerta. Je rejoins mon camarade de Saint-André, et pense qu'il serait illogique que les communes, comme celle-ci, ne soient pas représentées dans le bureau communautaire. Je pense qu'elles représentent une certaine force économique dans l'agglomération, et que notre présence serait utile au fonctionnement. Cela me rappelle le souvenir des anciens délégués communautaires : un Vice-président avait démissionné, et je m'étais présenté avec l'argument du poids économique de ma commune. Mes collègues de l'époque m'avaient suivi et élu Vice-président.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. J'ai du mal à comprendre pourquoi il faudrait que ce soit surtout les petites communes qui soient représentées. Nous avons aujourd'hui des petites communes représentées ; cela veut dire que l'on supprimerait la représentation de Marcilly, de Boncourt, et d'autres. Il y a un petit manque de logique dans ce système ; mais, encore une fois, c'est vous qui allez décider ce soir. Je vais vous présenter des noms en qui j'ai confiance, et qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur travail. Si vous souhaitez que d'autres soient élus, vous le décidez.

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je réagis brièvement à votre remarque : ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il ne vient à l'idée de personne de dire qu'Evreux ne serait pas représentée : c'est le centre d'un bassin de vie très important. De la même façon, je n'imagine pas que l'on puisse ne pas représenter Saint-André, non pas parce que c'est une grosse commune, parce que c'est le centre d'un bassin de vie. Les personnes de ce bassin se rendent à Saint-André pour faire leurs courses ou se rendre chez le médecin. Nous avons la même logique pour d'autres pôles importants, autant que Saint-Sébastien.

Bien évidemment, les petites communes doivent être représentées, et l'ensemble du bureau doit représenter toutes les sensibilités territoriales. Si l'on suit votre raisonnement, éliminons Evreux et ne mettons dans le bureau que les petites communes.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Y a-t-il des candidatures pour le poste de premier Vice-président, en dehors de la candidature que j'ai reçue de Sylvain BOREGGIO. Je vous propose donc de mettre soit un bulletin blanc, soit un bulletin à son nom dans l'urne. Ce bulletin est secret.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 90 voix pour M. BOREGGIO

1 voix pour M. MASSON

1 voix pour M. SILIGHINI

1 voix pour M. MOREL

2 votes nuls

17 votes blancs

M. Guy LEFRAND

M. BOREGGIO est élu premier Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais vous adresser mes remerciements les plus sincères pour la confiance que vous me portez. Je suis très fier d'être aux côtés du Président Guy LEFRAND, avec qui nous avons préparé cette fusion ; je partage pleinement l'avenir de notre territoire, et les décisions qui seront prises.

Je voudrais assurer à toutes les communes mon soutien et mon aide. Nous œuvrerons pour toutes les communes, quelle que soit leur taille : j'aimerais que l'on cesse de parler de leur taille, car c'est un manque de respect, voire une forme de mépris, que l'on peut formuler à l'égard des petites communes.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du second Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. GROIZELEAU. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous propose donc de voter.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 101 voix pour M. GROIZELEAU

3 voix pour Mme BENARD

2 votes nuls

6 votes blancs

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU est élu second Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du troisième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. HUBERT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON. Je vous propose donc de voter.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Résultats : 87 voix pour M. HUBERT

25 voix pour M. MASSON

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT est élu troisième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du quatrième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. DOUARD. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON.

M. Daniel DOUARD

Je suis le Maire de Garennes-sur-Eure, et l'ancien Vice-président de la CCPN en charge de la voirie et des transports.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose donc de voter. *Les membres de l'assemblée procèdent au vote.*

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Résultats : 80 voix pour M. DOUARD

30 voix pour M. MASSON

2 votes blancs

M. Guy LEFRAND

M. DOUARD est élu quatrième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du cinquième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. ETTAZAOUI. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. GANTIER.

M. Serge MASSON

Je voudrais dire qu'à partir du moment où une seconde personne se présente, je ne me présenterai pas moi-même, car cela compliquerait les choses.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Je vous propose donc de voter.

M. Gérard SILIGHINI

Vous aviez dit que les candidats se présenteraient, et certains ne connaissent pas M. GANTIER.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison ; je vous présente mes excuses.

M. François GANTIER

Je suis le Maire de Gravigny, l'une des grandes communes de l'ex-GEA.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci ; je salue les Conseillers communautaires que je n'ai pas eu le temps de saluer en début de séance. Mon nom est Driss ETTAZAOUI, et j'étais troisième Vice-président en charge de la politique de la ville au sein du GEA.

M. Guy LEFRAND

Merci ; poursuivons le vote.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 82 voix pour M. ETTAZAOUI

28 voix pour M. GANTIER

2 votes blancs

M. Guy LEFRAND

M. ETTAZAOUI est élu cinquième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

M. Driss ETTAZAOUI

J'en profite pour remercier les Maires et l'ensemble des Conseillers communautaires, et pour saluer la présence de mon père, sans qui cela ne serait pas possible.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du sixième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Mme AUGER. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON.

M. Stéphanie AUGER

Je suis une femme. Je suis adjointe au Maire d'Evreux chargée du commerce, et Vice-présidente au développement économique au GEA, et j'occupe les mêmes fonctions au département.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 81 voix pour Mme AUGER

24 voix pour M. MASSON

1 voix pour Mme DURANTON

1 voix pour Mme REVEL

1 voix pour M. DULONDEL

4 votes blancs

M. Guy LEFRAND

Mme AUGER est élue sixième Vice-présidente d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du septième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. COCHON. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON.

M. Michel COCHON

J'ai été Vice-président à l'habitat et l'environnement à la CCPN ; je suis Maire de Chavigny-Bailleul.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

*Résultats : 68 voix pour M. COCHON
36 voix pour M. MASSON
1 voix pour M. BEHAR
1 voix pour Mme BEAUVILLARD
3 voix pour M. BROCHOT
3 votes blancs*

M. Guy LEFRAND

M. COCHON est élu septième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du huitième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. MOLINA. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON.

M. Michel MOLINA

J'ai été Vice-président en charge de la voirie au GEA.

M. Bernard BROCHOT

Je voudrais remercier les personnes qui ont pensé à moi lors des derniers votes ; je suis ravi de recevoir des voix sans avoir à le demander.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

*Résultats : 82 voix pour M. MOLINA
22 voix pour M. MASSON
1 voix pour Mme MARAGLIANO
1 voix pour M. BEHAR
1 voix pour M. HAMEL
1 voix pour Mme MORDRET
1 voix pour M. LESELLIER
1 voix pour Mme COSTENTIN
2 votes nuls*

M. Guy LEFRAND

M. MOLINA est élu huitième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du neuvième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Je suis le Maire d'Angerville-la-Campagne, et je suis l'ancien Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement pour le GEA.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. NOGAREDE

M. Alain NOGAREDE

Ce n'est pas par hasard que je me présente : ce sujet m'intéresse. Lors de la création de l'agglomération, dans les années 2000, j'étais déjà en charge de l'eau et de l'assainissement.

A cette époque, nous avons dû intégrer les syndicats d'eau et d'assainissement, et les équipements dans les différentes communes, pour arriver à installer ces problématiques dans l'agglomération. A cette époque, le prix de l'eau et de l'assainissement était l'un des plus bas de France ; vous pouvez le vérifier. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. J'ai assisté à la quatrième commission, et ai participé pratiquement à toutes les réunions. Je me suis investi, et ai tenté de faire baisser le prix de l'eau et des compteurs. Ces prix sont encore trop élevés ; c'est un dossier que je connais bien, tout comme les personnels. C'est une équipe solide qui me fera confiance, et avec qui je peux travailler. La première confiance que je dois avoir cependant, c'est la vôtre, si vous le voulez. Je me battrai pour ce dossier, pour le bien des habitants et afin de baisser le prix de l'eau.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 75 voix pour M. DOSSANG
35 voix pour M. NOGAREDE
1 voix pour M. BOUILLIE
1 vote blanc

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG est élu neuvième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du dixième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Mme COULONG.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON.

Mme Rosine COULONG

Je suis la Maire de Croth, et la Vice-présidente chargée de l'assainissement collectif et non collectif à la CCPN.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 71 voix pour Mme COULONG
29 voix pour M. MASSON
1 voix pour Mme REVEL
1 voix pour Mme GIPSON
1 voix pour M. BEHAR
2 voix pour M. NOGAREDE
2 voix pour Mme LEON
1 voix pour Mme HANNOTEAUX
3 votes blancs
1 vote nul

M. Guy LEFRAND

Mme COULONG est élue dixième Vice-présidente d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du onzième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

J'ai été l'Adjoint au Maire, et le Vice-président à l'habitat du GEA.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : Mme SAMSON.

Mme Michelle SAMSON

Je suis Adjointe à Saint-André de l'Eure, notamment aux affaires scolaires et à la petite enfance.

M. Gérard SILIGHINI

Je trouve plus qu'intéressante la candidature de Mme SAMSON : nous allons voir si c'est la personne de M. MASSON qui est récusée, ou si vous ne voulez vraiment pas que la commune de Saint-André soit représentée

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 78 voix pour M. BOURRELLIER
27 voix pour Mme SAMSON
1 voix pour Mme BOCAGE
1 voix pour M. MASSON
3 votes blancs
2 votes nuls

M. Guy LEFRAND

M. BOURRELLIER est élu onzième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du douzième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

J'ai été Adjoint à la jeunesse à la ville d'Evreux et Vice-président pour l'insertion au GEA.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON.

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

*Résultats : 79 voix pour M. DERRAR
26 voix pour M. MASSON
1 voix pour Mme SAMSON
1 voix pour Mme COURSIN
1 voix pour Mme DIOUKHANE
3 votes blancs
1 vote nul*

M. Guy LEFRAND

M. DERRAR est élu douzième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du treizième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Je suis le Maire de Marcilly-sur-Eure, une commune de 1 800 habitants ; je suis l'ancien Vice-président de la Porte Normande en charge de la communication, du projet social de territoire, ainsi que du CLSPD. Suite à la démission de M. MASSON, on m'a chargé du dossier enfance-jeunesse à la CCPN.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : Mme BENARD.

Mme Catherine BENARD

Je suis le Maire de Sassey, et la Présidente du SIVOM Cap Nord Est, en charge des questions de l'enfance.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

*Résultats : 73 voix pour M. ROYOUX
30 voix pour Mme BENARD
1 voix pour M. LESELLIER
2 voix pour Mme PECQUEUX
1 voix pour M. MASSON
5 votes blancs*

M. Guy LEFRAND

M. ROYOUX est élu treizième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du quatorzième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Je suis l'Adjoint au Maire de Normanville, et ancien Vice-président du GEA chargé du développement des usages numériques.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON.

Merci. *Les membres de l'assemblée procèdent au vote.*

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

*Résultats : 87 voix pour M. MABIRE
18 voix pour M. MASSON
1 voix pour Mme LESEIGNEUR
1 voix pour Mme AUGER
1 voix pour Mme MARAGLIANO
1 voix pour Mme REVEL
1 voix pour M. VINE
2 votes blancs*

M. Guy LEFRAND

M. MABIRE est élu quatorzième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'élection du quinzième Vice-président. J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Je suis le Maire de Boncourt, et le Vice-président en charge du tourisme au GEA.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. BEHAR.

M. Claude BEHAR

Je suis le Maire du « Grand » Aviron, et j'étais en charge du tourisme pour le compte du département sous la précédente mandature.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats :

- 77 voix pour M. PRIEZ*
- 24 voix pour M. BEHAR*
- 1 voix pour Mme BUCHE*
- 1 voix pour Mme MORLOCK*
- 3 voix pour Mme JUIN*
- 1 voix pour Mme HANNOTEAUX*
- 1 voix pour M. MASSON*
- 4 bulletins blancs*

M. Guy LEFRAND

M. PRIEZ est élu quinzième Vice-président d'Evreux Portes de Normandie.

Il nous reste à élire les deux conseillers communautaires à élire. J'ai le plaisir de vous annoncer la candidature de M. GAVARD-GONGALLUD pour le premier poste.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Bonjour ; je suis Adjoint au Maire d'Evreux, en charge de la sécurité.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. MASSON.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats :

- 80 voix pour M. GAVARD-GONGALLUD*
- 26 voix pour M. MASSON*
- 1 voix pour Mme LEBARBIER*
- 1 voix pour Mme BUCHE*
- 1 voix pour Mme BENARD*
- 1 voix pour Mme JUIN*
- 2 votes blancs*

M. Guy LEFRAND

M. GAVARD-GONGALLUD est élu premier conseiller communautaire.

Passons à l'élection du second conseiller communautaire ; j'ai le plaisir de vous annoncer la candidature de M. CONFAIS.

M. Max CONFAIS

Je suis le Maire de Saint-Germain-de-Fresney, commune rurale.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui : M. CHAPLAIS.

M. Robert CHAPLAIS

Je suis Adjoint à Guichainville. La Ville avait un Vice-président au GEA, qui a démissionné. Guichainville est la quatrième commune par sa population. La zone économique et commerciale de Long Buisson s'étend en grande partie sur cette commune, tout comme le futur Long Buisson III. C'est pourquoi il nous paraît important d'être présent au bureau communautaire.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

M. LEFRAND, M. CHAPLAIS et M. DOSSANG procèdent au dépouillement.

Nombre de votants 112

Résultats : 57 voix pour M. CONFAIS
 27 voix pour M. CHAPLAIS
 1 voix pour Mme BUCHE
 2 voix pour M. NOGAREDE
 1 voix pour Mme JUIN
 1 voix pour Mme BANDELIER
 1 voix pour Mme BEAUVILLARD
 1 voix pour Mme LEON
 1 voix pour M. BOUILLIE
 1 voix pour Mme AUGER
 1 voix pour M. LESELLIER
 1 voix pour Mme COULONG
 1 voix pour M. LEFRAND
 12 votes blancs
 4 votes nuls

M. Guy LEFRAND

M. CONFAIS est élu second conseiller communautaire.

Je vous remercie d'avoir choisi de faire confiance à l'équipe que je vous ai présentée, même si tous les candidats étaient honorables. L'équipe que vous avez choisie et élue sera évidemment présente pour toutes les communes, et l'ensemble des habitants de notre territoire. Je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous nous portez.

Mes chers collègues, conformément à l'article L. 5211-6 du Code général des Collectivités territoriales, alinéa 3, j'ai désormais l'obligation, après l'élection des membres du bureau, de vous lire la charte de l'élu local. Les parlementaires ont décidé que nous devons obligatoirement lire cette charte.

Charte de l'élu local :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Voilà, mes chers collègues, la Charte de l'élu local.

4 - Attributions du Conseil communautaire – Délégation au Président

M. Guy LEFRAND

Cette délibération appelle l'attribution des délégations au Président.

Vous le savez, le Conseil communautaire délègue certains points au Président ; il est urgent de délibérer sur ces délégations, de manière à ne pas perdre de temps. C'est notamment important pour les décisions en matière de marchés publics, et pour constituer rapidement les régies comptables.

Vous avez lu ces délégations ; avez-vous des demandes de prise de parole ?

Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire :

☞ **DELEGUE à Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie, les attributions énoncées ci-après, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance :**

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 10 Millions d'Euros ;
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres mais de l'assemblée délibérante, en vertu du code des marchés publics ;
 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - exercer, au nom d'Evreux Portes de Normandie, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que l'EPCI en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code
 - intenter au nom d'Evreux Portes de Normandie les actions en justice ou défendre l'EPN dans les actions intentées contre elle ;
 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
 - donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis d'Evreux Portes de Normandie préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 - signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, et enfin signer les conventions à passer avec les communes membres de l'EPN, pour le reversement, par celles-ci, de la participation pour voirie et réseaux perçue au titre des travaux relevant des compétences de l'EPN ;
 - exercer, au nom d'Evreux Portes de Normandie le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;
 - exercer le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;
 - prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de l'EPN ;
 - autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont l'EPN est membre ;
 - saisir la Commission consultative des usagers des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat ou tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement
- et HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

5 - Attributions du Conseil communautaire – Délégation au Bureau communautaire

M. Guy LEFRAND

Cette délibération appelle les délégations au Bureau communautaire des attributions du Conseil communautaire. Nous avons l'habitude, dans l'ex-GEA, que le Bureau communautaire prenne des décisions au nom du Conseil communautaire, car le bureau peut recevoir délégation de la part du Conseil. L'ex-CCPN n'avait pas mis en pratique cette possibilité. Ces délégations concernent quelques dossiers, qui ne présentent pas de plus-value particulière pour le Conseil ; quand des décisions sont à prendre rapidement, cela permet de ne pas bloquer le fonctionnement de la collectivité entre deux Conseils communautaires. Les sujets sont précisément énumérés :

- Equilibre social de l'habitat ;
- Marchés publics ;
- Assurances ;
- Ressources humaines ;
- Gestion foncière ;
- Demandes de subvention afférentes à des projets préalablement approuvés par le Conseil.

Les délégations concernent le fait de prendre des décisions urgentes ; cela arrive une à deux fois par Bureau communautaire. Le Conseil aura vocation, lui, à se réunir tous les deux mois environ.

Conformément à la loi, les membres de ce Conseil sont informés systématiquement des décisions prises ; le compte rendu des décisions est envoyé systématiquement à chaque Conseiller.

Il est également envoyé aux Mairies pour affichage, et inséré dans le recueil des actes administratifs de l'EPN.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai une demande : dans le cadre d'une meilleure articulation entre le Bureau et notre assemblée, est-il possible d'obtenir l'ordre du jour du Bureau avant ? Vous nous proposez de nous rendre compte des actes du Bureau ; je pense que les Conseillers pourraient être informés de l'ordre du jour du Bureau, de façon, éventuellement, à intervenir auprès de vous.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas d'obligation en la matière. On peut voter ce sous-amendement ; je n'y vois pas d'inconvénient, puisque toutes ces délibérations sont publiques. Si vous êtes d'accord, nous allons d'abord passer la délibération, puis je soumettrai au vote votre proposition.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je mets aux voix la proposition de M. SILIGHINI, qui est de systématiquement envoyer aux Conseillers avant tout Bureau, soit environ tous les 15 jours, l'ordre du jour. Ce sera par voie numérique. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Effectivement, j'ai souvenir de quelques délibérations du Bureau qui ont dû être prises la veille pour le lendemain, avec des réunions extraordinaires. A part l'usage du numérique, je ne vois pas comment prévenir les Conseillers.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération de M. SILIGHINI.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire :

☞ **DELEGUE au Bureau communautaire les décisions suivantes :**

En matière d'Equilibre social de l'habitat :

- l'octroi des garanties d'emprunts aux organismes de logements sociaux lorsque les dossiers ont déjà fait l'objet d'octroi de subventions par le Conseil communautaire
- l'octroi aux particuliers, de primes et subventions sur travaux d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat ou de rénovation énergétique, en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou de l'Etat, après délibération de principe du Conseil communautaire

En matière de Marchés publics :

- les autorisations de négocier les accords transactionnels quels que soient les montants
- la conclusion des protocoles d'accord transactionnels dont l'enjeu financier est inférieur à 50000€
- la constitution des groupements de commandes

En matière d'assurances :

- les décisions d'indemnisation des victimes lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par l'assureur d'EPN

En matière de gestion des ressources humaines :

- toutes les décisions en matière de Gestion des Ressources Humaines, hormis le tableau des effectifs et le régime indemnitaire qui demeurent de la compétence du Conseil communautaire

En matière de gestion foncière :

- Les décisions modificatives d'actes de cession délibérés par le Conseil lorsque les modifications portent sur la raison sociale de l'acquéreur ou sur les modalités de paiement

Divers :

- Les demandes de subventions afférentes à des projets préalablement approuvés par le Conseil
- Les conventions à passer avec les concessionnaires (ex : ERDF, GRDF, Orange...)

DELEGUE au Bureau Communautaire, **en cas d'urgence**, toute décision à prendre au regard du planning du Conseil communautaire, à l'exception des domaines ci-dessous exclus par l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- 2° de l'approbation du compte administratif ;
- 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#);
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Et **DECIDE** que l'ordre du jour du Bureau faisant état des délibérations prises par le Bureau en vertu de la présente délégation sera envoyé à tous les conseillers communautaires en amont de la réunion du Bureau.

6 - Syndicat mixte Evreux Portes de Normandie (EPN) / Communauté de communes du Pays de Conches (CCPC) – Adoption des statuts - Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Cette délibération appelle l'adoption des statuts et la désignation des représentants de l'EPN au Syndicat mixte EPN / Communauté de communes du Pays de Conches. Vous le savez, un syndicat mixte a été créé entre l'EPN et la CCPC, avec deux objets : la création d'un SCOT commun, de manière à pouvoir avancer sur un territoire plus vaste que le nôtre, et mener une contractualisation tripartite, avec le département et la région. La délibération qui vous est proposée concerne le report de l'ex-GEA des statuts de ce syndicat, et la désignation des représentants. Nous avons 14 représentants à désigner ; après en avoir parlé en Conférence des Maires, et après avoir échangé avec les deux anciens Bureaux, nous vous proposons la liste-dessous, qui reprend les Vice-présidents du bureau actuel, moins M. DERRAR et M. ROYOUX. Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions).

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 11 abstentions)** la création d'un syndicat mixte fermé, constitué avec la Communauté de communes du Pays de Conches pour :

- assurer le portage des contrats de territoires auprès des pouvoirs publics, pour les actions définies par chacun des membres
- l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire

ADOpte les projets de statuts du syndicat, **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de l'Eure la création de ce syndicat mixte fermé et **DESIGNE** les 14 représentants d'EPN au sein du Conseil syndical du syndicat mixte. Ont été désignés en qualité de représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du syndicat mixte EPN / CCPC :

M. LEFRAND

M. BOREGGIO

M. GROIZELEAU

M. HUBERT

M. DOUARD

M. ETTAZAOUI

Mme AUGER

M. COCHON

M. MOLINA

M. DOSSANG

Mme COULONG

M. BOURRELLIER

M. MABIRE

M. PRIEZ

7 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Composition

M. Guy LEFRAND

Cette délibération appelle la composition de la CLECT. C'est très important, puisque celle-ci est instituée pour évaluer les transferts de charges consécutivement aux transferts de compétences.

Ce sont ces travaux qui vont déterminer le montant des attributions de compensation ; chaque commune doit y être représentée. Nous avons proposé dans nos dernières délibérations au GEA que cette commission soit constituée à l'identique du Conseil communautaire. Quand cette commission aura terminé ses travaux, elle établira un rapport envoyé à toutes les communes membres, pour être adopté par les Conseils municipaux à la majorité qualifiée. Cette assemblée statuera sur les transferts des compétences provisoires, en attendant la fin des travaux de la CLECT. Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à l'identique de celle du Conseil communautaire

8 - Application du droit des sols – Extension de la mise à disposition du service commun ADS à l'ensemble des communes d'EPN disposant d'un document d'urbanisme

M. Guy LEFRAND

Cette délibération concerne l'application du droit des sols, et l'extension de la mise à disposition du service commun ADS à l'ensemble des communes d'EPN disposant d'un document d'urbanisme.

Il vous est proposé d'ouvrir le service commun d'instruction des permis de construire aux communes de la CCPN qui n'ont plus de service instructeur depuis le 1^{er} janvier 2017 ; c'est une demande de nos collègues de l'ex-CCPN, de manière à ne pas perdre de temps dans les instructions des permis de construire. Quelques instructions en cours pourraient se retrouver en difficulté dans le cas contraire.

M. Xavier HUBERT

Je voudrais rappeler qu'une dizaine de communes n'a pas encore donné au service commun ses documents d'urbanisme ; c'est important de le faire rapidement, car sans eux, le service ne peut pas instruire les demandes. Il faut les communiquer le plus rapidement possible, et délibérer au sein des communes sur l'application de ce service commun. Il vous faut enfin signer la convention, et éventuellement la délégation. Comme le rappelle le Président, il y a une certaine urgence, car si vous voulez que vos demandes soient instruites dans un délai raisonnable, il vous faut contacter le service ADS.

M. Guy LEFRAND

Merci ; M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

On va modifier les quantités à payer par l'EPN ; pouvez-vous nous rappeler le coût global de ce service ?

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Je n'ai pas de chiffres ; il y a 10 agents, 7 instructeurs. Je sais qu'initialement, le coût était réparti à 50% entre les communes et Evreux ; nous passons à 40% pour Evreux, et 60% pour l'EPN. Je n'ai pas de chiffre plus précis.

M. Guy LEFRAND

Les services me confirment que le coût de la masse salariale de ce service est de 340 000 euros annuels. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Une question technique : les communes de l'ex-GEA n'ont pas à re-délibérer au sein de leur Conseil municipal, me semble-t-il.

M. Xavier HUBERT

Elles doivent délibérer à nouveau.

M. Guy LEFRAND

En effet. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

C'est donc un surcoût pour l'EPN de l'ordre de 30 000 euros ; les services auront-ils besoin de recruter davantage pour faire face à l'augmentation des dossiers à traiter ?

M. Guy LEFRAND

Ceci a été anticipé lors du dernier Conseil communautaire. M. FEUVRAIS.

M. Martial FEUVRAIS

Je voudrais rappeler que les communes RNU ne sont pas concernées. J'ignore si d'autres communes sont dans mon cas.

M. Guy LEFRAND

Précisons que le RNU désigne le Règlement National d'Urbanisme.

M. Martial FEUVRAIS

Il instruit les documents.

M. Guy LEFRAND

La CCPN comprend 4 communes en RNU. Mme REVEL.

M. Ketty REVEL

Dans la convention, j'ai vu que vous ne preniez pas en charge les certificats d'urbanisme informatifs, que la DDTM faisait auparavant.

M. Guy LEFRAND

Cela est vrai.

M. Ketty REVEL

Pouvons-nous bénéficier d'une aide ?

M. Guy LEFRAND

Le Conseil communautaire le décidera. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Ce document est informatif ; nous pouvons apporter un appui aux communes pour le rédiger. Nous trouverons rapidement des solutions.

M. Guy LEFRAND

Merci ; nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la charge supplémentaire d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme du service commun compte tenu de la fusion GEA – CCPN, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions d'adhésion au service commun pour les nouvelles communes qui en bénéficient et tout acte s'y rapportant, y compris les éventuels avenants et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de gestion du service commun entre EPN et la Ville d'Evreux, établissant la clé de répartition financière à 60% de financement EPN et 40% de financement Ville d'Evreux

9 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP – Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Guy LEFRAND

Cette délibération appelle l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel. Vous avez reçu il y a 8 jours une version complétée, avec l'ouverture des crédits d'investissement de l'ex-CCPN. Cette délibération va nous permettre d'engager divers crédits d'investissement, en attendant le vote du budget primitif le 28 mars prochain.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE le Président à ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER, jusqu'à l'approbation du BP 2017, les dépenses d'investissement concernées par la présente délibération, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2016 et les dépenses liés à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2017, et ce conformément à l'article L1612-1 du CGCT**

10 - Titulaires de mandats locaux – Indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du Bureau ayant reçu délégation

M. Guy LEFRAND

Cette délibération concerne les indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du Bureau ayant reçu délégation.

Je vous rappelle que dans les trois mois qui suivent son installation, le Conseil doit fixer le montant des indemnités de ses membres. Celles-ci sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, des indemnités peuvent être octroyées aux uns et aux autres ; la somme des indemnités des membres du Bureau doit être comprise dans une enveloppe indemnitaire globale. Les indemnités attribuées individuellement doivent respecter les taux maximum : pour le Président, 145% de l'indice ; pour les Vice-présidents, 66% de l'indice.

Concrètement, je vous propose de ne pas octroyer le maximum possible ; je vous propose de ne pas augmenter les indemnités du Président de l'agglomération, ni celles des Vice-présidents fixées dans l'ex-GEA, exception faite des premier et second Vice-présidents, que je vous propose de fixer à 66% de l'indice.

L'ensemble des propositions faites permettent, par rapport au maximum théorique, de réaliser une économie, d'ici à la fin du mandat, de 1,4 millions d'euros par rapport à ce que nous dépenserions si nous décidions d'octroyer les indemnités maximales.

C'est quelque chose que nous avons négocié depuis l'automne entre élus, et qui a été validé en Conférence des maires. Alors que nous demandons beaucoup aux agents de la fonction publique et à la population, il semblait difficilement envisageable d'augmenter nos rémunérations.

Cela permet au Président de bénéficier de 110% de l'indice 1015, aux deux premiers Vice-présidents d'être à 66%, aux autres Vice-présidents de bénéficier de 44%, et aux deux Conseillers communautaires de 16,50% de l'indice. C'est une stabilité de nos dépenses par rapport à l'ex-GEA.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions).

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins 7 abstentions) :**

- le montant de l'indemnité de fonction du Président à 110 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015,
- le montant de l'indemnité de fonction du 1^{er} et du 2^{ème} Vice-présidents à 66 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015,
- le montant de l'indemnité de fonction du 3^{ème} au 15^{ème} Vice-présidents à 44 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015,
- le montant de l'indemnité de fonction des conseillers communautaires membres du Bureau communautaire à 16 ,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique 1015

DECIDE que la présente délibération prend effet le 10 janvier 2017 pour le Président, celui-ci exerçant ses fonctions dès l'installation du Conseil communautaire, **DECIDE** que la présente délibération prend effet à la date de certification exécutoire de leurs arrêtés de délégation respectifs pour les Vice-présidents et les Conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonctions et **DECIDE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

11 - Déclaration d'Utilité Publique du périmètre de protection des captages d'eau potable d'Arnières sur Iton du 16 janvier 2012 - Indemnisation des agriculteurs impactés par les prescriptions

M. Guy LEFRAND

Cette délibération appelle la Déclaration d'Utilité Publique du périmètre de protection des captages d'eau potable d'Arnières sur Iton du 16 janvier 2012, avec l'indemnisation des agriculteurs impactés par les prescriptions.

Le DUP a contraint des agriculteurs concernés par le périmètre de l'arrêté préfectoral de janvier 2012. Les propriétaires ou occupants de terrain compris dans ce périmètre ont droit à une indemnisation, si les mesures prises sont de nature à entraîner à leur égard un préjudice direct, matériel et certain.

Il a été élaboré un calcul adapté au territoire, qui prend en compte le type de contrainte ; plusieurs propositions d'indemnisations ont été formulées aux exploitants concernés, sans aboutir à un accord jusqu'à ce jour. Dans le cadre de son 10^e programme d'action 2013-2018, l'Agence de l'Eau est susceptible d'aide financièrement l'EPN pour indemniser les exploitants agricoles, à hauteur de 80% maximum des montants alloués.

La délibération fixant les montants alloués doit être prise avant le 16 janvier 2017 ; nous avons donc une fenêtre de tir réduite, qui permet d'indemniser de manière décente les agriculteurs, sans grever le budget de l'agglomération.

Afin de trouver une solution à ce problème qui date de 2012, il est proposé de solliciter auprès de l'AESN une subvention à hauteur de 80% des montants proposés aux agriculteurs :

- M. BAZIRET : 87 248 euros ;
- M. LEMARCHAND : 12 120 euros ;
- M. HEBERT : 43 348 euros.

Mon prédécesseur connaît bien ce problème ; nous avons rencontré les uns et les autres à de multiples reprises, pour trouver des solutions respectueuses des agriculteurs. Nous sommes sur le point d'aboutir ; c'est pourquoi je vous propose cette délibération. Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une subvention à hauteur de 80% des montants d'indemnisation ci-dessous proposés :

- M. Michel BAZIRET : 87 248 €
- M. Fabien LEMARCHAND : 12 120 €
- M. Marc HEBERT : 43 348 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer une ultime proposition financière aux trois exploitants agricoles, dès accord définitif d'une subvention effective de l'AESN et **AUTORISE** le versement des sommes afférentes, le cas échéant :

- M. Michel BAZIRET : 87 248 €
- M. Fabien LEMARCHAND : 12 120 €
- M. Marc HEBERT : 43 348 €

12 - Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Modalités de dépôt des listes pour constitution de la CAO lors du Conseil du 26 janvier 2017

M. Guy LEFRAND

Ce sont les modalités de dépôt des listes pour la constitution de la CAO lors de notre prochain Conseil, le 26 janvier 2017, et pour la constitution de la Commission de DSP lors du même Conseil. La loi nous fait obligation de vous donner ces modalités, puis de créer ces commissions. Les listes doivent comporter au maximum 10 noms. L'ordre de la liste permet d'affecter aux premiers postes le nombre de sièges de titulaires obtenus. Je vous remercie, pour ceux qui souhaitent déposer des listes, de faire parvenir au service des assemblées de l'agglomération celles-ci pour le 20 janvier au plus tard.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de constituer une seule Commission d'Appel d'Offres permanente qui sera alors compétente pour tous les marchés de toute nature et **FIXE** les conditions de dépôt des listes que sont :

- Dépôt des listes auprès du service des Assemblées au plus tard le 20 janvier 2017,
- Ces listes devront comporter un maximum de dix noms sous peine de nullité,
- Ces listes doivent comporter un minimum de deux noms sous peine de nullité,
- L'ordre de la liste permettra d'affecter aux premiers postes y figurant le nombre de sièges de titulaires obtenus,
- Chacune des listes obtiendra un nombre identique de titulaire(s) et de suppléant(s), désignés suivant l'ordre de la liste

13 - Commission de Délégation de Service Public (DSP) - Modalités de dépôt des listes pour constitution de la Commission de DSP lors du Conseil du 26 janvier 2017

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de constituer une seule Commission de Délégation de Service Public permanente qui sera alors compétente pour toutes les D.S.P. de toute nature et **FIXE** les conditions de dépôt des listes que sont :

- Dépôt des listes auprès du service des Assemblées au plus tard le 20 janvier 2017,
- Ces listes devront comporter un maximum de dix noms sous peine de nullité,
- Ces listes doivent comporter un minimum de deux noms sous peine de nullité,
- L'ordre de la liste permettra d'affecter aux premiers postes y figurant le nombre de sièges de titulaires obtenus,
- Chacune des listes obtiendra un nombre identique de titulaire(s) et de suppléant(s), désignés suivant l'ordre de la liste

14 - Moyens modernes de paiement : numéraire, chèque, carte bancaire, virement prélèvement, TIPI -

M. Guy LEFRAND

Cette délibération a été envoyée aux élus le 3 janvier ; elle permet d'officialiser les moyens de paiement qui seront choisis par les usagers d'EPN pour acquitter leurs factures.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE la mise en place des** différents moyens de paiement ci-après accessibles aux usagers d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** le Président à signer les conventions nécessaires à leur mise en place :

◆ **TIPI** permet aux usagers de régler leurs factures en toute sécurité sans avoir à se déplacer en se connectant au site de paiement de la DGFIP. La plateforme de paiement est mise à disposition gratuitement sur le DGFIP.

◆ **Le TPE** permet aux usagers de régler directement en régie par carte bancaire.

Les encaissements des cartes bancaires sont transcrits dans la régie de recettes, les fonds étant crédités directement sur le compte de dépôt de fonds de la régie concernée.

◆ **Le prélèvement** permet d'effectuer des prélèvements bancaires.

◆ **Le TIP** : possibilité d'un ajout de TIP aux factures permettant d'accélérer et de fiabiliser les encaissements.

◆ **Le CESU autorise tous types de chèques émanant des sociétés suivantes :**

- UP,
- ED,
- SODEXO,
- NATIXIS INTERTITRES,
- GROUPE DOMISERVE,
- LA BANQUE POSTALE.

◆ **Les chèques vacances.**

Nous préparons les prochains Conseils communautaires : nous essaierons de concentrer toutes les délibérations sur le Conseil du 7 février, ce qui permettrait de supprimer celui du 26 janvier. Nous vous le dirons dans les jours qui viennent.

Mme MARTIN.

Mme Françoise MARTIN

Par rapport au calendrier des Conseils communautaires, j'ai observé qu'ils passent au mardi. Est-ce prévu jusqu'à la fin juin, ou définitivement ?

M. Guy LEFRAND

Rien n'est définitif, mais aujourd'hui, il est prévu de fixer ces Conseils le mardi.

Je vous remercie sincèrement ; nous avons réalisé un Conseil d'installation très important. Je vous remercie, et notamment M. BOREGGIO. Pour vous donner envie de vous rafraîchir et de vous sustenter, un buffet vous attend derrière. Je vous remercie chaleureusement. J'ai besoin que les Vice-présidents élus restent quelques minutes.

La séance est levée à 23 heures.